

# Bac Pro agricole Aménagements Paysagers (Bac ProA AP)

## Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Organiser et assurer le suivi d'un chantier.
- Localiser les travaux à partir d'un plan de chantier.
- Encadrer une équipe.
- Assurer les travaux d'aménagements d'un espace vert.
- Utiliser le matériel et assurer sa maintenance de premier niveau.
- Échanger sur ses activités avec ses collègues et sa hiérarchie.
- Échanger avec des personnes extérieures à l'entreprise.
- S'informer sur les évolutions techniques.
- Reconnaître les végétaux.

## Entreprises d'accueil

- Entreprise du secteur privé : entreprise de travaux paysagers, bureau d'études spécialisé en aménagements...
- Collectivité territoriale, syndicat intercommunal...

## Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Bac Pro AP accessible aux élèves issus d'une classe de 3<sup>e</sup>. Admission possible après un CAP, une classe de 2<sup>nde</sup> ou de 1<sup>ère</sup>.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

## Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
40321405	31691

## Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac.

## Durée de la formation

2 030 heures (sur 3 ans : 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup>, Term.)  
ou 1 365 heures (sur 2 ans : 1<sup>ère</sup>, Term.)  
ou 588 heures (sur 1 an : Term.)

Démarrage en septembre pour les classes de 2<sup>nde</sup> et de 1<sup>ère</sup>, en août pour les classes de Terminale.

## Durée du contrat

1, 2 ou 3 ans, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

## Rythme de l'alternance

En moyenne : 2 semaines en UFA, 2 semaines en entreprise.

*Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.*

Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

## Coordonnées de l'UFA



## UFA Lyon Pressin

81 chemin de Beaunant  
69230 SAINT-GENIS-LAVAL  
04 78 56 73 80  
st-genis-laval@cneap.fr  
www.lyceehorticole.com

## Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Français / Histoire – Géographie / Documentation / Education socioculturelle
	Anglais
	EPS
	Mathématiques / Informatique / Physique – Chimie / Biologie – Ecologie
Matières professionnelles	MP1 : Contexte de chantiers d'aménagement / Biologie-Ecologie
	MP2 : Travail sur chantier / Agroéquipements
	MP3-MP4-MP5 : Travaux des aménagements paysagers
	MAP : S'adapter à des enjeux professionnels locaux

### Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
<b>E1 : Documentation / ESC / Français</b>	4	3 CCF + 2 épreuves terminales	Écrit
<b>E2 : Anglais</b>	1	2 CCF	Oral
<b>E3 : E.P.S</b>	1	3 CCF	Pratique
<b>E4 : Bio-Ecologie / Physique-Chimie</b>	4	3 CCF + 1 épreuve terminale	Écrit
<b>E5 : Écrit technique</b>	2	Epreuve terminale	Écrit
<b>E6 : Oral technique</b>	3	Epreuve terminale	Oral
<b>E7 : MP3/MP4/MP5 (Technique) / MAP</b>	5	4 CCF	Écrit / Oral / Pratique

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

## Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves pratiques, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Références : Taux moyens du CFA régional

	2021	2020	2019
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>85%</b>	<b>90%</b>	<b>87,06%</b>
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP/ DE...)	89,72%	92%	96,69%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	89,13%	95%	91,89%
• Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...)	89,97%	88%	82,24%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	85,23%	80%	60%
• Niveau 7 (Formations Bac+4/+5)	70,27%	75%	-
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	<b>44%</b>	<b>44%</b>	<b>70%</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	<b>50%</b>	<b>44%</b>	<b>18%</b>
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	<b>83%</b>	<b>86%</b>	<b>87%</b>

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

- BTSA (Production horticole, Aménagements Paysagers, Technico-commercial...).
- Certificat de Spécialisation.

### Débouchés professionnels :

En entreprises ou collectivités, espaces verts, jardineries, pépinières... :

- Gestion d'une petite équipe
- Ouvrier paysagiste
- Technicien paysagiste
- ou créer une entreprise.

## Modalités financières

### Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 6 000 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
  - Vous intégrez une classe en 1<sup>ère</sup> Bac Pro en apprentissage, après une 2<sup>nde</sup> professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : La rémunération sera équivalente à une 2<sup>e</sup> année d'exécution de contrat.
  - Vous intégrez la Terminale Bac Pro en apprentissage après avoir suivi ce diplôme sous statut scolaire jusqu'en 1<sup>ère</sup> année de Bac Pro : La rémunération sera celle d'une 3<sup>e</sup> année d'exécution du contrat.
  - Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
    - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
    - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
    - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Délais d'inscription

**Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2022.**

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement\* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Accès par transport

- Parking gratuit sur place (intérieur et extérieur).
- Parc à vélo.
- Transports scolaires (navette matin et soir).

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui en partie.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

CNEAP, MSA.

### • Restauration

Cantine / self sur place.

### • Hébergement

Internat sur place.

## Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées vidéo projection, Espace numérique, Salle d'examen pour les CCF...
- Plateau technique :
  - Une partie des cours en centre se déroule sous forme d'ateliers permanents. De nombreux travaux pratiques sont réalisés sur le parc (22h) et l'arboretum.
  - Salle de mécanique.
  - Bac à sable (maçonnerie, topographie, arrosage).

## Coordonnées de l'UFA



### UFA Lyon Pressin

81 chemin de Beaunant  
69230 SAINT-GENIS-LAVAL  
04 78 56 73 80  
st-genis-laval@cneap.fr  
www.lyceehorticole.com

### CFA de rattachement :



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 CALUIRE ET CUIRE  
cfa@akteap.cneap.fr  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026